

Demande relative à l'intervention du conciliateur – arbitre

<i>Rémunération et frais applicables à l'intervention du Conciliateur-arbitre (tarification 2025)</i>	<i>N° de demande :</i>
Clôture mitoyenne, fossé mitoyen ou découvert	
Dépôt d'une demande, examen de la demande, avis de convocation	685 \$
Confection de ordonnance	360 \$
Rémunération et frais liés à 2 visites d'inspection sur le terrain et rédaction de 2 rapports liés à ces visites	1 500 \$
Intervention ou visite supplémentaire	360 \$
Fossé de drainage	
Dépôt d'une demande, examen de la demande, avis de convocation, visite des lieux, réception des observations et conciliation	685 \$
Confection de l'ordonnance	175 \$
Rémunération et frais liés à 2 visites d'inspection sur le terrain et rédaction de 2 rapports liés à ces visites	1 500 \$
Intervention ou visite supplémentaire	360 \$
Rémunération et frais pour des travaux non-exécutés	
La rémunération et les frais applicables suivants sont aux frais de la partie qui refuse de se conformer à l'ordonnance, à savoir :	
Par visite sur le terrain	360 \$
Pour la rédaction de devis et d'appels d'offres	90 \$/ à l'heure

Extrait du règlement 501-78-2024